

Conseil général du 8 décembre 2015

Rapport n° 16
du Conseil communal

Le plan spécial permet la mise en valeur et la densification d'un secteur situé à proximité du cœur de la localité et qui bénéficie d'une excellente accessibilité tant par les transports publics que les transports individuels motorisés.

Le projet prévoit l'adaptation des affectations sur les parties "Est" des parcelles 521, 522, 523, 525 et 526 (*passage de la zone d'habitation à la zone centre*) et une augmentation de l'indice maximal d'utilisation du sol dans le sous-secteur II de la zone d'habitation (augmentation de 0,4 à 0,6).

Aussi, comme le projet présenté s'écarte du plan de zones en ce qui concerne le genre (*changement d'affectation*) et le degré d'affectation (*indice d'utilisation du sol plus fort*), la compétence d'adoption du plan spécial est attribuée au corps électoral. L'objet sera soumis au vote populaire le 28 février 2016.

Suite de la procédure

La suite de la procédure est prévue ainsi :

- | | |
|--|--------------------------------|
| - Dépôt public du plan spécial et de ses prescriptions | 12 novembre – 11 décembre 2015 |
| - Traitement des éventuelles oppositions | Décembre 2015 |
| - Séance publique d'information | Janvier 2016 |
| - Adoption du plan spécial par le corps électoral | 28 février 2016 |
| - Approbation par le Service de l'aménagement du territoire et levée des éventuelles oppositions restantes | Mars-avril 2016 |
| - Entrée en vigueur du plan spécial | Avril-mai 2016 |

Préavis et proposition du Conseil communal

Le Conseil communal s'est exprimé favorablement sur le projet. Il invite le Conseil général à préavisier également favorablement le plan spécial "Biel de Val" et, en application de l'article 29, alinéa 19 du règlement d'organisation et d'administration de la Commune, à élaborer de manière définitive le message destiné au corps électoral

7. Prendre connaissance et approuver le décompte final relatif à la mise en conformité du réseau d'eau de Vermes; donner compétence au Conseil communal pour la consolidation du crédit de construction

Le 30 mai 2011, l'Assemblée communale de Vermes acceptait l'ouverture d'un crédit de construction de Fr. 529'000.- destiné à la mise en conformité des captages et réservoir du réseau d'eau potable de Vermes.

Les travaux sont aujourd'hui terminés. L'adduction, le traitement et le stockage peuvent être désormais qualifiés de bons et contemporains. Les investissements de mise en conformité des installations de base ont été importants.

Le décompte final des travaux a été approuvé par le Conseil communal et par les instances subventionnantes. Dans le détail, il se présente comme suit :

	Devis/estimation	Montant définitif
Coût total des travaux	529'000.-	502'639.55
Subventions ECR (10 %)	57'400.-	50'257.-
Subventions OFAG (14 %)	80'360.-	70'361.-
Subventions ENV (30 %)	149'250.-	131'892.-
Subventions ECA	18'084.-	25'106.-
Sous-total subventions	305'094.-	277'616.-
Patenschaft	0.-	70'000.-
Solde à charge de la Commune	223'906.-	207'616.-

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'approuver le décompte final et de lui donner compétence pour la consolidation du crédit de construction.

8. Budget 2016

Budget : de 2015 à 2016

Le budget 2015 était marqué par des modifications importantes : augmentation de la quotité d'impôt, de la taxe immobilière, reports de dépenses, ajustements de certaines lignes budgétaires. Le but était d'optimiser le plan financier sur 5 ans afin d'obtenir l'autorisation cantonale de construire la halle de Montsevelier. Les travaux n'ayant pas été effectués cette année, le budget 2016 et surtout les investissements sont assez comparables aux versions 2015.

Le budget 2016 qui est marqué par une prévision de déficit de 80'000 francs ne comporte que peu de modifications importantes. Cependant on peut tout de même en retenir deux :

- ✓ Pour la première fois notre commune ne bénéficiera plus de la subvention de fusion (+222'000 en 2015)
- ✓ L'augmentation de la taxe sur les eaux usées à 1,50 franc (+ 20 centimes) pour couvrir les augmentations de charge externes (SEDE, micropolluants).

Charges cantonales

- ✓ Le secours d'assistance passe de 107'000 à 200'000 francs, soit une hausse de 93'000 francs
- ✓ La part communale à l'action sociale est en hausse de 14'000 francs (812'500 francs)
- ✓ La part communale à l'AVS et prestations complémentaires est en hausse de 10'000 francs (720'300 francs)
- ✓ La part communale sur les charges de l'enseignement est en hausse de 14'000 francs (2'553'000 francs). ***A noter que sans la mesure Optima qui empêche les communes de bénéficier de l'effet positif du programme d'économie, ce chiffre pour Val Terbi serait en baisse globale de 50'000 francs à 2'500'000 francs. Notre commune (comme les autres) se retrouve donc dans une situation paradoxale avec une facture en hausse alors que les charges de l'enseignement (de manière globale) sont en baisse !***
- ✓ Les autres charges n'ont pas varié de façon significative

Au final, **les nouvelles augmentations de charges cantonales s'élèvent à 121'000 francs**. Il est urgent que le dossier de la répartition des charges canton-communes avance enfin. La principale piste de ce dossier est d'appliquer le principe de « qui commande paie ». Le budget communal serait plus transparent et plus fiable à long terme sans l'ensemble des charges liées sur lesquelles nous n'avons pas de pouvoir décisionnel. Le Conseil communal invitera prochainement les députés et suppléants de notre commune afin d'échanger, en particulier, sur cet épineux dossier.

Maîtrise des charges communales

Les augmentations cantonales (121'000 francs) et l'absence de subvention de fusion (222'000 francs) n'ont pas permis de présenter un budget totalement équilibré comme en 2015.

Cependant trois facteurs principaux ont permis au CC de présenter un budget au déficit maîtrisé :

- ✓ Des impôts globalement en hausse de 60'000 francs
- ✓ Une augmentation de la péréquation financière de 103'000 francs.

A noter que ce bonus est la conséquence de la dégradation de notre capacité financière par rapport aux autres communes. Notre indice des ressources s'établit actuellement à 67 % de la moyenne JU (précédent : 71 %)

- ✓ Des charges communales encore optimisées. *Autorités, administration : -27'000. TP : -50'000. Instruction : neutre malgré augmentation de la facture du canton. Finances : -50'000. Au total, 130'000 francs d'améliorations obtenus.*

Autofinancement et investissements

La capacité d'autofinancement se situe à 821'000 francs, contre 825'000 francs en 2015. Pour rappel, l'objectif sur 5 ans est de 850'000 francs par an, afin de financer au moins 80 % de nos investissements. Les efforts d'optimisation de ces dernières années permettent donc de respecter le plan financier, ce qui est positif. Cependant la marge de manœuvre réduite doit nous inciter à poursuivre dans la même lignée et à rester prudents.

L'année 2016 sera marquée par un rattrapage important au niveau des investissements, soit 3'385'000 francs (voir liste annexée). Ces importants investissements pèseront dès 2017 sur notre budget en augmentant les charges financières (environ 150'000 francs d'intérêts et de dépréciations à terme).

A noter que la plupart des investissements prévus sont arrivés à maturité et seront effectivement effectués en 2016, ce qui n'a pas été le cas en 2015.

Déchetterie

Le travail en profondeur effectué ce printemps par le groupe de travail « Tritout » porte ses premiers fruits. En effet, les postes frais d'élimination et déchets verts sont en forte baisse au budget, pour une économie cumulée de 75'000 francs. En conséquence, le budget 2016 prévoit un versement au fonds de réserve de 27'500 francs alors que le budget 2015 prévoyait un prélèvement du fonds de réserve de 41'900 francs.

Actuellement, ce service est endetté à hauteur de 40'000 francs. Le Conseil communal espère que les années 2015 et 2016 permettront de rembourser la dette de ce service qui doit s'autofinancer. Une éventuelle baisse de la taxe des déchets pourrait alors être envisagée.

Commentaires

Le budget 2016 est dans la droite ligne du budget 2015. La capacité d'autofinancement est confirmée. Le résultat légèrement négatif était prévisible au vu de deux éléments : la fin de la subvention de fusion et la continuelle augmentation des charges liées cantonales.

Le Conseil communal est cependant parvenu à proposer un budget compatible avec le plan financier à 5 ans, permettant ainsi à Val Terbi d'assumer pleinement les investissements projetés.

En conséquence, la CGVF et le Conseil communal vous invitent à accepter les budgets 2016 (communal et bourgeois), les taxes 2016 et le budget des investissements 2016.

Val Terbi, le 16 novembre 2015



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL


Michel Brahier
Président


Catherine Marquis
Secrétaire